

Honoraires

Honoraires de vente TTC – Ancien

Prix du bien	Commission d'agence
Inférieur à 150 000 €	Forfait 8 000 €
De 150 001 à 200 000 €	Forfait 10 000 €
Au-delà de 200 000 €	5,00% du prix de vente

Vente en VEFA	Variable selon programme De 3 à 10%
VIAGER	7% TTC de la valeur vénale

Parking/box/Garage	Forfait 3 000 €
Terrains	8% TTC du prix de vente du terrain – minimum 10 000 €
Murs commerciaux	10% TTC du prix de vente des murs commerciaux
Fonds de commerce	10% TTC du montant de la transaction

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Les honoraires sont à la charge du mandant, sauf cas spécifique et exceptionnel. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

Honoraires de location TTC – Loi ALUR

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et recherche du locataire	5 € TTC / m2 de la surface habitable	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue
Etat des lieux d'entrée location vide ou meublée	3 € TTC / m2 de la surface habitable	3 € TTC / m2 de la surface habitable

Maximum 1 mois de loyer pour le bailleur ainsi que pour le locataire.